

CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny
1015 Lausanne

Procès-verbal

Séance extraordinaire du 12 mars 2007
à 17h.00, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire : Mme Sophie Hainard

Direction : M. Dominique Arlettaz, recteur
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur
M. Philippe Moreillon, vice-recteur
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Excusés : Mme Danielle Chaperon, vice-recteur
M. Jacques Lanares, vice-recteur

Doyens : Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres
Mme Suzanne de Treuille, HEC
M. Laurent Moreillon, Droit
M. Bernard Voutat, SSP
M. Patrick Francioli, FBM
M. Lukas Baumgartner, FGSE

Excusé : M. Pierre-Yves Brandt, Théologie

Présents :

Bendahan Samuel, Bonetti Josiane, Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Dauwalder Jean-Pierre, Favre Anne-Christine, Gétaz Fanny, Gilbert Philippe, Graf Rebecca, Guy Lionel, Hainard Sophie, Lehmann Virgilio, Leresche Jean-Philippe, Meyer Yannick, Morard Alain, Panese Francesco, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Schild Laurent, Usunier Jean-Claude, van Ackere Ann, Vejdovsky Boris, Zigliani Julien (24)

Excusés :

Cullati Stéphane, Dubey André, Fasel Nicolas, German Rebecca,

Ordre du jour

1. Projet d'Ecole de Biologie et Médecine
2. Divers et interpellations

* * * *

Le Président ouvre la séance à 17h08

Le Président rappelle qu'il n'y aura pas de communications ni aucun des autres points formels car cette séance extraordinaire a pour unique objet le Projet d'Ecole de Biologie et Médecine.

1. Projet d'Ecole de Biologie et Médecine

Monsieur le Recteur Arlettaz nous présente tout d'abord le statut du document. Le Conseil d'Etat, en mars 2006, a pris la décision d'une gouvernance unique entre les aspects académiques et les soins offerts à Lausanne. Suite à cette décision, un groupe de travail a été créé en juin 2006 afin d'investiguer sur les différents modèles de gouvernance unique existants et éventuellement en proposer. Un rapport a été écrit en septembre 2006 et présenté au Conseil d'Etat. Une conférence de presse a eu lieu le 10 janvier 2007 afin de présenter ce rapport à la presse. Le Conseil d'Etat a aussi demandé au groupe de travail de poursuivre son mandat.

Monsieur le Recteur souligne que plusieurs points pratiques ne sont pas encore connus. Il mentionne les aspects juridiques.

Le Conseil d'Etat a demandé d'entreprendre une première discussion interne au sujet du premier rapport du groupe de travail. Il peut y avoir d'autres discussions plus tard si des changements légaux, par exemple, devaient apparaître suivant la position qui sera prise par le Conseil d'Etat.

Le groupe de travail a un délai de reddition de ce deuxième rapport, prenant en compte les prises de position, fixé à cet été. Malheureusement, ce délai est trop court et, vraisemblablement, le rapport sera rendu en automne. Après cette reddition, le Conseil d'Etat prendra position à nouveau.

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz présente la composition du groupe de travail : *voir annexe présentation EBM*

Monsieur Recteur Dominique Arlettaz présente le mandat donné par le Conseil d'Etat au groupe de travail: *voir annexe présentation EBM*

Les membres du groupe de travail se sont rendus compte de la multitude des modèles existants.

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz présente un des enjeux majeurs qui est une particularité de la place lausannoise. Si on crée une nouvelle institution qui regroupe les aspects soins, santé publique, enseignement et recherche, quel est le lien de cette institution par rapport à l'Unil ? Une proposition a été faite de créer une nouvelle institution, c'est-à-dire une nouvelle université à Lausanne. Mais plusieurs points ont penché en défaveur de cette idée. Tout d'abord une sensibilité par rapport à l'existence d'une université unique à Lausanne. Ensuite les liens de plus en plus forts entre les Sciences Humaines et le domaine de la biologie et médecine. De plus, les compétences ne sont pas que médicales mais aussi biologiques. Finalement, ont été relevés les liens avec les politiques de santé.

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz présente le modèle retenu : *voir annexe « présentation EBM*

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz présente les compétences président: *voir annexe « présentation EBM*

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz présente ensuite le mandat du groupe de travail :

- Communications et consultation. (le Conseil a un poids très grand dans cette consultation)
- Présenter les avantages et inconvénients de ce nouveau modèle.
- Trouver Comment garder les liens existants déjà entre la Biologie et la Médecine ?
- Présenter la structures de l'organisation.
- Parler de la répartition des compétences.
- Mise en place d'un calendrier. (le tout prendra quelques années)
- Déterminer les changements juridiques nécessaires.
- Emettre une vision à long terme.

Le Président présente la prise de position envoyée préalablement aux membres du Conseil. Cette prise de position est présentée en quatre grands points. Il est soulevé que l'idée de créer cette structure réunie est bonne.

Trois points majeurs posent par contre problème.

Tout d'abord, il y a une forte impression que plusieurs points importants n'ont pas été traités au même niveau que d'autres.

Il relève aussi qu'il est effectivement nécessaire que l'aspect des soins ne soit pas sous la responsabilité de l'Unil. Mais est-ce que ce projet tel que présenté n'enlève pas trop de compétences à l'Université ?

Finalement, la biologie semble mise de côté. Il y a beaucoup plus de questions réglées au sujet de la Médecine.

Discussion :

Le Président demande si la prise de position telle qu'envoyée aux membres va dans le même sens que l'avis du Conseil ou pas ?

Avant cela, plusieurs membres du Conseil souhaitent poser des questions supplémentaires au sujet du modèle proposé.

M. le Professeur Jean-Pierre Dauwalder demande comment se règle la question du budget dans ce projet ? Qu'est-ce qu'il va rester à l'Unil ? La comptabilité analytique est-elle aussi prévue ?

M. le Recteur Dominique Arlettaz répond que ce n'est pas le but de l'Unil de se séparer de sources de financement. Cette EBM (Ecole de Biologie et Médecine) doit absolument faire partie de l'Unil. Donc, le budget de l'Unil comprendra le budget académique de l'EBM. Il fait remarquer que les tâches académiques du CHUV ont déjà été ajoutées au budget 2007 de l'Unil. En ce qui concerne la comptabilité analytique, la volonté est totale de l'utiliser. Mais cette comptabilité analytique ne va pas de soi, elle est basée sur les informations transmises par les membres. La Direction travaille en ce moment avec les Doyens afin de régler ceci au mieux.

M. le Professeur Jean-Philippe Leresche demande qu'elle est la compétence du Conseil sur ce dossier ? Quelles différences entre ce modèle et les modèles des principales Medical School ? Pourquoi est-ce le terme « Président » qui a été choisi ? Quel est le lien avec l'EPFL ?

Le Président dit que le Conseil n'a pas de compétence sur ce sujet à part d'exprimer une opinion qui sera écoutée.

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz ajoute que personne n'a de compétence décisionnelle sur ce sujet actuellement en dehors du Conseil d'Etat. Par contre, si le projet voit le jour, il sera certainement accompagné de changements légaux sur lesquels le Conseil aura des compétences. M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que le Conseil de l'Unil a la compétence de se prononcer sur l'organisation et la structure de l'Unil. Ainsi, son avis sur ce dossier est plus qu'important.

En ce qui concerne les modèles de type Medical School, ils sont très différents du modèle proposé ici. En effet, généralement les Medical School sont des hôpitaux faisant partie intégrante d'une université, la plupart étant des institutions privées.

En ce qui concerne le terme « président », il a été choisi par facilité. Il est étonnant à quel point ce terme laisse imaginer un plus grand pouvoir que « recteur » ou « directeur ».

Sur la question du lien avec l'EPFL : il y a eu des rencontres avec M. Patrick Aebischer qui donnera son avis sur ce lien EPFL-EBM.

M. le Professeur Patrick Francioli, doyen de la FBM (membre du groupe de travail) confirme que cette machine, qui est par essence complexe, l'est encore plus par la différence de niveau et la multitude d'intervenants. Une simplification des processus de décision permettrait d'être plus réactifs, cette réactivité accrue étant rendue nécessaire par une compétitivité croissante pour les financements fédéraux des hôpitaux.

Une question est posée sur la place de ce projet. En effet, ne faudrait-il pas penser la question sous forme de gouvernance générale de la place universitaire lausannoise comprenant l'EPFL, les SHS, l'Unil et le CHUV ?

Monsieur le Recteur Dominique Arlettaz répond qu'il y a eu nombre de rapports faits par M. le Recteur Jean-Marc Rapp disant que l'avenir de l'Unil se trouve dans une fusion avec l'EPFL. D'une part, la réponse de l'EPFL a été peu enthousiaste. D'autre part, le Conseil d'Etat a rappelé que l'Unil a une source de financement mixte entre les Cantons et la Confédération. La question a même été posée au Conseil Fédéral, mais il y a un trop grand souci de finances fédérales. M. le Recteur Dominique Arlettaz est convaincu que l'avenir est effectivement une forme d'institution générale. Ce n'est pas encore imaginable maintenant à cause des changements de financement des Hautes Ecoles en cours. Ainsi, si on peut déjà prouver actuellement qu'il est possible de fusionner deux institutions à buts et fonctionnements différents, ce serait déjà un bon pas.

Ces questions éclaircies, le Président pose à nouveau la question de l'avis général du Conseil sur la prise de position proposée. Personne ne s'oppose à ce qu'on entre en matière sur le texte proposé.

Le Président rappelle que ce texte s'adresse au groupe de travail qui va le prendre en considération dans la suite de ses travaux. La discussion va porter sur chaque partie du texte séparément puis sur le tout.

Première partie : cette partie formelle ne soulève pas de discussions.

Deuxième partie : Il s'agit des aspects généraux.

Il est demandé de bien rappeler que les deux institutions concernées sont le CHUV et l'UNIL. Il faudrait aussi soulever la réelle dissymétrie entre ces deux institutions constatée dans le rapport, par exemple dans les différents schémas. Plusieurs membres du Conseil expriment leurs craintes quant à la place de l'Unil dans cette nouvelle structure. En effet, il est bien avancé ce que la future EBM a à gagner, ce que la place universitaire a à gagner mais pas ce que l'Unil a à gagner. La crainte d'un éclatement est mise en avant.

Une autre crainte est exprimée quant à la formation des étudiant-e-s en médecine. En effet, les six premières années d'études ont pour but une formation de généraliste. Or, il y a une peur que la formation dans cette EBM évolue en une formation orientée par le marché, par l'évolution des besoins du système de santé.

Vu la baisse de quorum constatée, il est proposé un vote de principe sur la prise de position puis une consultation par mail du document amendé suite aux discussions encore à venir.

Vote : avec 16 voix pour et 5 voix contre cette proposition est acceptée.

Fin du quorum à 18h30

• * *
•

Procès-verbal informel :

Plusieurs membres demandent à ce que l'aspect positif de la création de cette structure soit plus mis en avant, tout en gardant la mise en avant des différentes inquiétudes face à la place de l'Unil dans ce projet. Il est important aussi de montrer que l'Unil a la volonté de continuer à se renforcer.

Il est aussi demandé qu'il soit mentionné clairement que la biologie non médicale doit être préservée.

Suite à ces remarques, le Président propose deux possibilités qui sont soit d'amender le texte proposé, soit d'adopter uniquement un certain nombre de principes.

Après une série de discussions et votes, il est décidé qu'il sera adopté une série de principes précédés du paragraphe d'introduction de la prise de position amendée de la façon suivante : « il émet des réserves » à la place de « il émet de sérieuses réserves ».

M. le Recteur Dominique Arlettaz rappelle que le groupe de travail se réunit le 29 mars et qu'il est très important qu'il soit au courant de la position du Conseil. Il rappelle aussi que même si ce rapport a été adopté par le Conseil d'Etat, il n'est pas immuable.

La formation d'une commission ad hoc est proposée afin de se pencher sur la question. Plusieurs membres du Conseil se montrent intéressés (Mesdames et Messieurs S. Bendahan, J. Bonnetti, V. Lehmann, Y. Meyer, F. Panese, L. Schild, B. Vejdowsky). Le but de cette commission sera de proposer une prise de position pour la prochaine séance du Conseil le 19 avril. Cette commission se réunira le plus vite possible et préparera un texte qui sera soumis à un vote par email et envoyé au groupe de travail avant leur séance du 29 mars.

Il est rappelé aussi la possibilité du Président d'écrire une lettre directement au groupe de travail.

Finalement, le Président informe qu'un autre point à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance est la façon du Conseil de fonctionner lors de prises de positions comme celle-ci. En effet, le Président réagit fortement contre les manques de réaction des membres face à ses demandes par mail de propositions d'amendements.

La séance est levée à 19h11.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 13 avril 2007

Annexe : Présentation EBM